



# Évaluation des effets environnementaux

**Travaux de grattage et repeinturage du phare  
et divers travaux de sécurisation des  
installations**

**QC-015700 – Phare de Cap d'Espoir**

**Octobre 2024**



## **1. MISE EN CONTEXTE**

Le phare de Cap d'Espoir est une structure qui appartient à Pêches et Océans Canada (MPO). Lors de caractérisations environnementales réalisées antérieurement sur le site, une contamination des sols en métaux, notamment en plomb, a été identifiée. Celle-ci provient principalement de la peinture qui couvrait et couvre encore certains bâtiments au site, dont le phare. Dans le but de retirer cette source de contaminants, le MPO donnera un mandat visant à enlever la peinture extérieure et à repeindre le phare avec une peinture conforme aux normes environnementales, afin de sceller la contamination résiduelle et protéger le bâtiment. De plus, certaines parties de la structure sont endommagées, le béton devra donc être réparé. Finalement, certains bâtiments non sécuritaires, principalement des remises, devront être démantelés et la clôture, qui longe la falaise et qui est devenue précaire avec l'érosion des sols, devra être changée.

Puisque ces travaux seront réalisés sur un territoire domanial, et en vertu de l'article 82 de la Loi sur l'évaluation d'impact (LEI), une évaluation des effets environnementaux doit être menée préalablement à la réalisation des travaux.

L'évaluation des effets environnementaux permet d'identifier les principaux impacts négatifs susceptibles d'être causés par les travaux sur les différentes composantes environnementales (faune, flore, qualité des sols, etc.) et humaines (potentiel archéologique, lieu patrimonial, etc.). L'identification de ces impacts et de leurs sources permettra la mise en place de mesures d'atténuation, qui auront pour but d'atténuer les effets négatifs du projet.

## **2. LOCALISATION DU SITE**

Le phare de Cap d'Espoir est situé à la limite de la municipalité de Gaspé (tableau 1 et figure 1). Le phare est accessible en empruntant la route 132, puis la rue du Phare. Le site, d'une superficie d'environ 5 042,09 m<sup>2</sup>, se situe sur un lot appartenant au MPO et correspondant au numéro de lot 5 616 640 du cadastre du Québec.

Le site est surtout gazonné et comprend les bâtiments suivants :

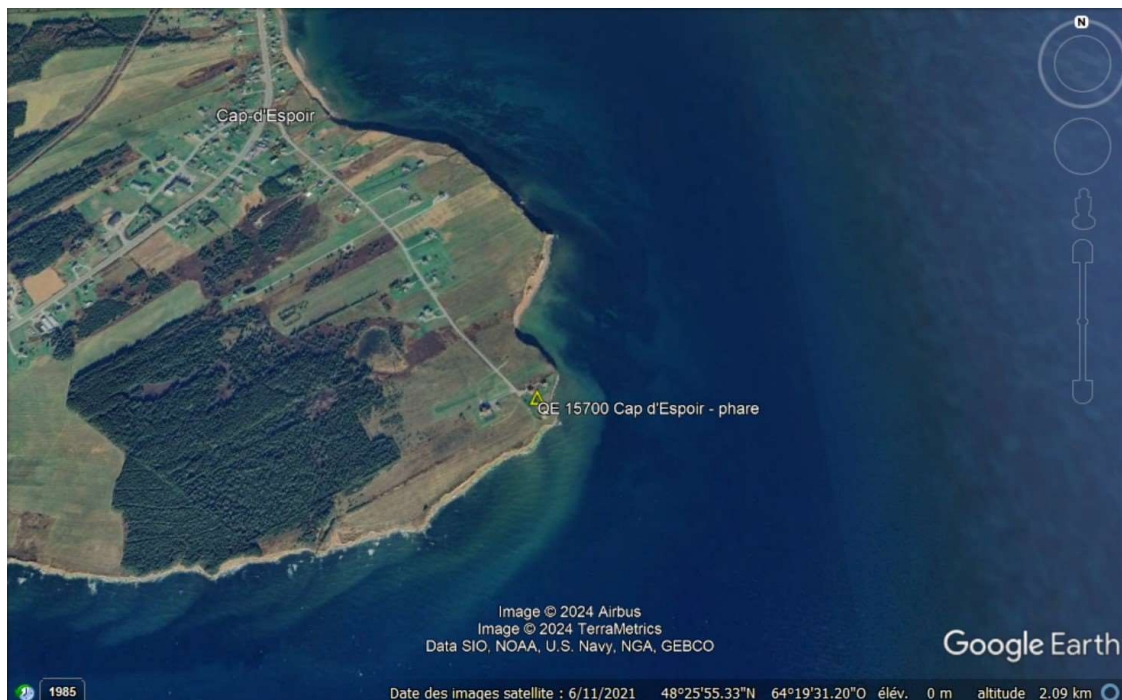
- un phare constitué d'une structure en béton de forme pyramidale ;
- un garage ;
- un cabanon ;
- deux remises en tôle d'acier et
- une dalle de béton qui faisait partie d'un ancien bâtiment démoli (Photographie 1).

Aucun puits d'eau potable ni plan d'eau n'est présent sur le site, mais ce dernier est bordé par le golfe du Saint-Laurent à l'est, à environ 50 mètres du phare.



**Tableau 1 - Informations générales sur le site**

<b>Nom</b>	Phare du Cap d'Espoir
<b>Identificateur régional</b>	QE 15700
<b>Identificateur fédéral des sites contaminés (ISCF)</b>	5139001
<b>Numéro de référence des biens immobiliers fédéraux</b>	05139
<b>Numéro de la liste des feux</b>	1403
<b>Région</b>	Gaspésie, ville de Percé
<b>Latitude, longitude</b>	48,419338, -64,317063



*Figure 1 - Localisation du site (Source : Google Earth, 2024)*



Photographie 1 Limite de la propriété du MPO - lot 5 616 640 (Source : Gouvernement du Québec. 2024a)

### **3. DESCRIPTION DES TRAVAUX**

Le projet consistera à retirer les sources de contamination au phare de Cap d'Espoir, à démanteler les bâtiments (cabanon, remises et dalle de fondation) qui présentent des signes de détérioration avancée et un risque d'effondrement et, possiblement, à remplacer la clôture instable. Ceci inclura plusieurs activités, dont les suivantes :

- Mobilisation vers le site et organisation du chantier ;
- Grattage de la peinture sur le parement extérieur du phare (photographie 2) ;
- Réparation du béton de la couronne du phare (photographie 3) ;



- Démantèlement du cabanon adjacent à la dalle de fondation de l'ancien bâtiment du criard de brume qui a été grandement endommagé par les vents (photographie 4) ;
- Retrait et sécurisation des fondations de l'ancien bâtiment de criard à brume (photographie 5) ;
- Démantèlement des deux remises en tôles d'aciers (photographie 6) ;
- Remise en état ou remplacement de la clôture le long de la falaise (photographie 7) ;
- Démobilisation du chantier.

Un inventaire ciblé de matières problématiques ou dangereuses contenues dans la peinture du phare et des bâtiments sur le site a été réalisé en 2021 par Akifer. Cet inventaire a révélé la présence confirmée de plomb dans la peinture extérieure du phare, ainsi que dans les deux remises en tôle. En ce qui concerne le cabanon, la peinture au plomb est uniquement présente dans les cadrages de fenêtres rouges. Le projet devra donc être réalisé en tenant compte de la présence de ce métal dans la peinture. Lors des travaux une attention particulière devra être portée à la présence potentielle d'amiante dans certaines sections des bâtiments à démanteler.

Les différentes activités prévues sont décrites plus en détail dans les sous-sections suivantes.

### **1.1 Organisation du chantier**

La mobilisation de l'entrepreneur et l'installation du chantier sur le site comprennent principalement le transport des travailleurs et des équipements, ainsi que la délimitation des aires de circulation et des aires de travail. Les équipements nécessaires aux travaux pourront être transportés au site par la route.

### **1.2 Grattage et repeinture du phare**

Le grattage de la peinture extérieure du phare sera réalisé manuellement à l'aide d'un grattoir ou d'une sableuse électrique. Des cordes de rappel seront utilisées par les travailleurs afin d'accéder aux hautes parois du phare. Des échafaudages pourraient également être installés pour les sections inférieures du phare.

Au fur et à mesure de l'avancement des travaux, les copeaux de peinture seront ramassés et déposés dans un contenant hermétique et disposés dans un lieu d'élimination autorisé. Des toiles en polyéthylène seront installées au sol afin de récolter les copeaux lors du grattage. Afin de ramasser les copeaux, un aspirateur pourrait être utilisé au besoin. Si une sableuse électrique est utilisée, celle-ci devra être équipée d'un mécanisme d'aspiration et d'un sac qui permet la récupération des copeaux de peinture.



De la nouvelle peinture sera ensuite appliquée et scellera la contamination restante (peinture qui n'aura pas été retirée) et permettra de protéger le béton des intempéries.



*Photographie 2 : Phare - Peinture au plomb à retirer, repeinturage*



### **1.3 Réparation de la couronne de béton**

Certaines parties du béton de la couronne sont dans un état de détérioration avancée et des morceaux de béton s'effritent et tombent au sol. Les travaux consisteront à enlever les morceaux instables et à réparer le béton de la structure.



*Photographie 3 : Couronne de béton à réparer*

### **1.4 Démantèlement du cabanon**

Le cabanon présent sur le site n'est plus utilisé et a été largement endommagé. Un des quatre murs s'est d'ailleurs effondré. Celui-ci sera entièrement démantelé. Il est encore incertain si la dalle de béton au sol sera laissée en place. Le démantèlement se fera à l'aide d'une petite pelle mécanique. Les matériaux, matières dangereuses et résiduelles, seront triés selon leur nature et gérés hors site en suivant la réglementation en vigueur. Aucun des matériaux ne sera enfoui ou brûlé sur le site.



*Photographie 4 : Cabanon endommagé par les vents à démanteler*



### **1.5 Retrait et sécurisation des fondations de l'ancien bâtiment du criard de brume**

Le bâtiment de criard de brume a été démantelé dans le passé, seule la base de béton est demeurée en place. Celle-ci présente cependant des signes de détérioration, des ouvertures dans la dalle donnent sur un sous-sol sous-jacent. Des risques d'effondrement imminent sont présents. La dalle de plancher sera démantelée. À ce moment-ci, il n'a pas été déterminé si les fondations du sous-sol seront également démantelées ou simplement remblayées. Les débris présents sur la base seront enlevés, triés selon leur composition et gérés hors site en suivant la réglementation en vigueur.



*Photographie 5 : Dalle de plancher à démanteler*

### **1.6 Démantèlement des deux remises en tôle d'acier**

Deux remises en tôles sont également présentes sur le site, celles-ci contiennent des équipements désuets de communication utilisés à l'époque du phare. Certains équipements seront récupérés à titre d'artéfacts par le propriétaire voisin du phare. Une fois vidées, les deux remises seront démantelées. Les bases de béton demeureront en place. Les matériaux seront triés selon leur nature et gérés hors site en suivant la réglementation en vigueur.



*Photographie 6 : Remises à démanteler*

### **1.7 Remplacement des clôtures en bordure de la falaise**

Une clôture présente en bordure de la falaise du site est en mauvais état. Celle-ci sera retirée et remplacée par une nouvelle clôture.



*Photographie 7 : Clôture en bordure de falaise à remplacer*



## **1.8 Calendrier des travaux**

Afin de réduire les impacts sur les activités touristiques locales ainsi que sur les espèces fauniques nichant dans le secteur, les travaux sont prévus en automne. Dans la mesure du possible, les travaux seront réalisés en octobre 2024 afin de profiter des conditions climatiques plus clémentes à cette période de l'année. Toutefois, dans l'éventualité où des circonstances limitent la possibilité de travailler sur le site (par exemple, des conditions météorologiques défavorables), il se peut que la période de travaux soit prolongée.

## **2. DESCRIPTION DU MILIEU**

### **2.1 Description du milieu physique**

#### **Occupation du territoire et topographie**

Le secteur de cap d'Espoir se compose de milieux à vocation majoritairement agroforestière ou résidentielle à faible densité situés autour de la route d'accès au phare. Le terrain est délimité au nord et à l'ouest par des résidences ainsi qu'à l'est et au sud par le golfe du Saint-Laurent situé une quinzaine de mètres plus bas.

La surface du terrain est relativement plane avec une légère pente vers le sud-est. Mis à part les bâtiments, le site est principalement couvert de gazon. Aucun affleurement rocheux n'a été observé sur le site, à l'exception de la falaise (cap de roche, photographie 3).



Photographie 3 Vue générale du site (Source UQAR, 2024)

### **Hydrologie, eau de surface et eau souterraine**

Il n'y a aucun plan ou cours d'eau de surface sur le site ou à proximité de ce dernier à l'exception du golfe du Saint-Laurent qui borde la propriété au sud et à l'est faisant en sorte que le sens d'écoulement présumé de l'eau souterraine serait vers le sud-est. La seule autre source d'eau de surface présente sur le site serait ponctuelle et proviendrait du ruissellement des eaux de précipitation. Aucune zone d'accumulation n'est présente sur le site. La profondeur de la nappe d'eau souterraine serait autour de 10 m sur le site si l'on se réfère à la profondeur de l'eau à la fin des travaux du puits artésien situé le plus près du phare (soit à environ 100 m à l'est du phare ; Gouvernement du Québec, 2024).

### **Nature et qualité des sols**

Plusieurs études ont été réalisées pour établir la qualité des sols du site. De manière générale, les sols du site sont constitués d'un sable graveleux, brun rougeâtre, et ce, de la surface jusqu'à la fin des sondages.

Des travaux de réhabilitation ont eu lieu en 2007 et 2008 afin de retirer des déchets, des matières résiduelles dangereuses et 738 m<sup>3</sup> sols contaminés. Les travaux se sont concentrés autour du phare, de l'ancienne



maison et du criard de brume. La dernière caractérisation des sols remonte à 2021 (Akifer, 2021). Le portrait actuel indique qu'il reste des sols dont les concentrations en plomb excèdent les recommandations canadiennes pour la qualité des sols du conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME) pour un site à vocation résidentielle/parc. Les sols seraient situés autour du garage, du cabanon adjacent à l'ancien bâtiment du criard de brume et des deux remises en tôle.

### **Qualité de l'air et milieu sonore**

Aucune donnée sur la qualité de l'air n'est disponible à proximité du Site de Cap d'Espoir selon les bases de données des gouvernements provincial (MELCCFP, 2024) et fédéral (Gouvernement du Canada, 2024b). Le secteur est faiblement densifié et il ne comprend pas d'industrie lourde.

Aucune donnée sur le bruit n'est disponible pour le secteur. Le secteur est toutefois principalement résidentiel et agricole, le climat sonore est une composante qui pourrait être affectée par les travaux.

## **2.2 Description du milieu biologique**

### **Végétation**

Le site se situe dans une zone de terrain agricole selon la carte écoforestière du Québec (Forêt ouverte, 2024). La propriété est principalement recouverte de pelouse, laquelle est entretenue.

### **Faune**

Le site se situant dans un milieu ouvert et anthropique, la faune commune des milieux résidentiels peut s'y trouver (écureuil, raton laveur, mouffette, merle d'Amérique, moineau domestique, etc.). Le secteur est reconnu pour les observations ornithologiques et près de 200 observations sont enregistrées dans la base de données eBird (eBird, 2024).

### **Espèces à statut précaire et milieux protégés**

Selon la base de données du Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ, 2024), il n'existe aucune occurrence d'espèces floristiques à statut précaire ou d'habitats terrestres protégés dans un rayon de 2 km du site.

Le site pourrait abriter, par contre, des espèces fauniques à statut précaire. Entre autres, il fait partie de la zone d'hivernage du garrot d'Islande (*Bucephala islandica*), population de l'Est, ainsi que de l'habitat essentiel de l'hirondelle de rivage (*Riparia riparia*) (CDPNQ, 2024 ; Gouvernement du Canada, 2024 ; tableau 1).

**Tableau 2 : Espèces à statut précaire pouvant se trouver au site**

Espèce	Statut provincial	Statut fédéral	Description de son habitat <sup>1</sup>
Garrot d'Islande, population de l'Est	Vulnérable	Préoccupante	Il fréquente les régions de sapins et de bouleaux blancs, particulièrement aux petits lacs en haute altitude, au nord de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent. En dehors de la saison de reproduction, l'espèce passe un certain temps dans les eaux côtières de l'estuaire et du golfe.
Hirondelle de rivage	-	Menacée	Elle s'alimente en plein vol dans les milieux ouverts et niche dans des terriers qu'elle creuse dans les talus verticaux composés d'un mélange de sable et de limon.

<sup>1</sup> Gouvernement du Canada, 2024b.

### Milieu aquatique

Le golfe du Saint-Laurent borde le site du côté sud et est de la propriété. Ce secteur du golfe correspond à la limite sud-est de l'aire de concentration d'oiseaux aquatiques de la Pointe Saint-Pierre (Percé).

## 2.3 Description du milieu humain

### Utilisation actuelle et projetée du site

Le phare est en opération et sert d'aide à la navigation sur le golfe. La propriété voisine est un lieu touristique et d'hébergement de courte durée géré par Les Maisons du Phare. Le site du phare peut donc être fréquenté par des visiteurs.

### Sites historiques patrimoniaux et architecturaux valorisés

La station de phare de Cap d'Espoir ne contient aucune ressource archéologique connue. Au niveau des ressources patrimoniales, le phare de Cap d'Espoir a été désigné par le gouvernement fédéral. Il est donc reconnu pour sa valeur patrimoniale. Il fait partie d'un réseau de phares construits le long de la côte gaspésienne. Il est associé aux travaux d'amélioration du réseau de navigation au Canada dans les années 1930. D'un point de vue architectural, il constitue un exemple représentatif d'un phare en béton armé classique (Ethnoscop, 2007).

### Usage des ressources par les Autochtones

L'occupation humaine de la péninsule gaspésienne débute au cours de la période paléoindienne récente (entre 10 000 ans et 8000 ans A.A.) comme en témoignent les nombreux sites de cette époque sur le littoral nord de la péninsule. Toutefois, à ce jour, aucun site archéologique de l'époque paléoindienne, tant ancienne que récente, n'a été découvert dans le secteur de l'aire d'étude (Génivar, 2007).



### **3. PORTÉE DE L'ÉVALUATION DES EFFETS ENVIRONNEMENTAUX**

#### **3.1 Sources des effets environnementaux**

Les effets environnementaux occasionnés par ces travaux peuvent provenir de différentes sources, dont :

- La mise en place du chantier et les déplacements
- Le grattage de la peinture sur le phare
- La réparation du béton de la couronne
- Le peinturage extérieur du phare
- Le démantèlement des bâtiments endommagés et de la clôture
- L'installation d'une nouvelle clôture
- Démobilisation du chantier

#### **3.2 Limites spatiales**

Les travaux seront concentrés dans une zone d'intervention assez petite, soit à la propriété du MPO. Un rayon autour des bâtiments sera déterminé afin d'inclure l'aire susceptible d'être touchée par les travaux, ainsi qu'une aire d'entreposage des matériaux. Il faut aussi considérer l'accès au site, pour les travailleurs et pour le transport de l'équipement, des matériaux et des rebuts.

#### **3.3 Limites temporelles**

Les travaux auront également une durée limitée estimée à environ une semaine si les conditions climatiques sont favorables. Le grattage peut être réalisé en quelques jours seulement, tout comme les travaux de repeinturage. Cependant, il faut prévoir au moins 48 heures de séchage entre le nettoyage du phare et sa peinture, ainsi que le séchage entre les couches de peinture. Si les conditions météorologiques ne sont pas favorables à l'accès au site ou à l'application d'une nouvelle couche de peinture, les travaux pourront être prolongés.

#### **3.4 Composantes valorisées de l'environnement (CVE)**

Les composantes environnementales valorisées sont les aspects du milieu récepteur qui sont les plus prisées ou celles qu'on doit protéger de manière impérative. Dans le contexte de ce projet-ci, les CVE qui sont le plus susceptibles de subir des impacts négatifs sont les suivantes :

- Le climat sonore
- La qualité de l'air
- La qualité des sols
- La végétation
- Les espèces à statut précaire



#### 4. ÉVALUATION DES EFFETS ENVIRONNEMENTAUX

Cette section vise à anticiper les impacts potentiels sur le CVE du site. Ceci permettra de déterminer si des effets environnementaux négatifs importants pourraient être occasionnés par ces travaux, mais aussi de mettre en place des mesures d'atténuation des travaux.

##### 4.1 Ampleur des impacts : définitions

L'évaluation des impacts du projet sur différentes composantes valorisées de l'environnement permettra d'appliquer des mesures d'atténuation appropriées pour chaque effet environnemental envisagé. Même après la mise en œuvre de ces mesures d'atténuation, certains effets environnementaux auront malgré tout un impact négatif sur les CVE. Ces impacts peuvent être évalués à trois niveaux :

**Négligeables** : Les effets négatifs résiduels sont imperceptibles et n'auront pas d'impact significatif.

**Mineurs** : Les effets négatifs résiduels ont une ampleur faible et/ou de courte durée. Ces effets sont perceptibles, mais sont considérés comme non significatifs ou non importants.

**Importants** : Les effets négatifs résiduels sont susceptibles d'affecter une CVE de façon sévère et sur une durée prolongée, même après la mise en œuvre des mesures d'atténuation. Dans le cadre de la LEI, la présence de ces effets pourrait mener au rejet du projet.

Le tableau suivant présente une description de chaque élément du projet pouvant causer un impact potentiel, de la composante valorisée de l'environnement qui peut être affectée, une description des impacts, la ou les mesures d'atténuation qui sont suggérées, ainsi que les impacts résiduels anticipés.



**Tableau 2 : Impacts anticipés, mesures d'atténuation recommandées et impacts résiduels sur les différentes composantes du milieu pour chacune des étapes du projet**

Source des effets	CVE concernée	Description des impacts	Mesures d'atténuation	Impacts résiduels
Mise en place du chantier (mobilisation et démobilitation) et déplacement	Végétation	Piétinement de la végétation	Circuler dans les corridors déjà existants.	Négligeables
			Établir les corridors de circulation et des zones de travaux et s'y limiter.	
			Remettre dans l'état initial après les travaux	
	Climat sonore	Bruit causé par la machinerie	Limiter les travaux aux heures prescrites par la réglementation municipale ou entre 7h et 18h.	Mineurs
	Qualité de l'air	Émission de GES et autres substances dans l'air provenant de la machinerie et de l'équipement	S'assurer que l'équipement est en bon état de fonctionnement et conforme à la réglementation pour les émissions	Négligeables
			S'assurer que les chargements susceptibles de laisser échapper des particules dans l'air sont stables et recouverts d'une bâche	
			Éteindre les équipements quand ils ne sont pas en opération et utiliser des équipements avec des silencieux lorsque possible	
	Qualité des sols	Contamination des sols par des produits pétroliers ou matières contaminées	Utiliser de la machinerie en bon état de fonctionnement et sans fuite	Négligeables
			Munir l'équipement d'une trousse de récupération d'hydrocarbures en cas de déversement accidentel	
Placer les équipements (génératrice), les bidons et les récipients contenant des hydrocarbures dans un				



			<p>bac ou entre des bermes pouvant recueillir 125 % du volume des réserves entreposées</p> <p>Prévoir l'instauration et l'application d'un plan d'urgence en cas de déversement accidentel de contaminants. Bien identifier les personnes et les autorités responsables ainsi que la procédure à suivre en cas d'urgence environnementale. S'assurer que le plan d'intervention contient, au minimum, un schéma d'intervention et une structure d'alerte qui soient connus de tous les employés sur le site</p> <p>Exécuter, sous surveillance constante, toute manipulation de carburant, d'huile, d'autres produits pétroliers ou de contaminants, y compris le transvasement, afin d'éviter les déversements accidentels et de réagir promptement, le cas échéant</p> <p>Prendre des mesures lors des chargements et du transport pour ne pas échapper des matières résiduelles</p>	
Grattage de la peinture sur le phare	Végétation et qualité des sols	Contamination potentielle par les copeaux de peinture	<p>Utiliser une toile en polyéthylène pour ramasser les copeaux qui pourraient tomber au sol</p> <p>Ne pas procéder à l'enlèvement des copeaux par jets d'eau ou de sable</p> <p>Utiliser le cas échéant, une sableuse munie d'un sac qui permettra de récupérer les poussières</p> <p>Utiliser un aspirateur pour ramasser les copeaux au fur et à mesure du grattage</p>	Négligeables



			Limiter le travail pendant les journées de grands vents, si possible	
Repeinture du phare	Qualité des sols, végétation	Dégât accidentel de peinture	Utiliser une toile en polyéthylène pour attraper les éclaboussures	Négligeables
			Utiliser une peinture préapprouvée qui ne contient pas de plomb	
Remplacement de la clôture	Espèces à statut précaire et végétation	Piétinement de la végétation, dérangement	Circuler dans les corridors balisés	Négligeables
			Remettre en état le site après les travaux	
Démantèlement des bâtiments endommagés	Qualité des sols, végétation, qualité de l'air	Contamination potentielle des sols par la déposition de particules, la présence de déchets, de matériaux et de débris.	Planifier les travaux afin d'évacuer les matériaux de démolition rapidement. Si ce n'est pas possible, les entreposer de manière à ce qu'ils ne constituent pas une source de contamination.	Négligeables
			S'assurer que le site est nettoyé à la fin de chaque journée et qu'aucun déchet n'est laissé sur le sol	
			Recouvrir les amas comprenant des matières susceptibles d'être emportées par le vent avec une bâche solidement fixée au sol.	
			Adopter des méthodes de travail qui minimisent l'émission de particules fines et de copeaux.	



## **5. BILAN DES EFFETS ENVIRONNEMENTAUX**

Les CVE qui apparaissent sensibles dans le cadre du projet sont le climat sonore, la qualité de l'air, la végétation, les espèces à statut précaire et la qualité des sols.

Les impacts résiduels des travaux, suite à l'application des mesures d'atténuation sont jugés négligeables ou mineurs.

Le projet de grattage et repeinture du phare et divers travaux de sécurisation des installations de Cap d'Espoir ne devrait pas occasionner d'impacts négatifs importants sur le milieu physique, biologique ou humain du site, ainsi le projet peut aller de l'avant.



## 6. DÉCISION

Le projet a fait l'objet d'une étude des effets environnementaux conformément aux exigences de la LEI et de l'article 82 de cette loi.

À la lumière de ces constatations, la réalisation du projet n'est pas susceptible d'entraîner des effets négatifs environnementaux importants à la suite de la mise en œuvre des mesures d'atténuation. En conséquence, aucune action additionnelle n'apparaît nécessaire dans le cadre du processus fédéral d'évaluation environnementale.

L'autorité fédérale prend l'une des mesures suivantes :

- Le projet n'est pas susceptible d'entraîner des effets environnementaux négatifs importants :  
le projet peut aller de l'avant ;
- Le projet n'est pas susceptible d'entraîner des effets environnementaux négatifs importants  
en appliquant les mesures d'atténuation : le projet peut aller de l'avant ;
- Les informations disponibles sont insuffisantes : des études et une évaluation  
complémentaires sont nécessaires ;
- Le projet entraîne des effets environnementaux négatifs importants, qui ne sont pas justifiés dans  
les circonstances : le projet n'ira pas de l'avant ;
- Le projet entraîne des effets environnementaux négatifs importants qui peuvent être justifiés dans  
les circonstances : le projet est transmis au gouverneur en conseil pour une décision.

Décision recommandée par :

\_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Décision approuvée par :

\_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_



## 8. RÉFÉRENCES

- Beaulieu. (2021). Guide d'intervention– Protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés. Ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques, Québec, mai 2021, 326 p. Disponible en ligne : <https://www.environnement.gouv.qc.ca/sol/terrains/guide-intervention/guide-intervention-protection-rehab.pdf>.
- Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ). 2024. Carte des occurrences d'espèces en situation précaire. Disponible en ligne : <https://services-mdelcc.maps.arcgis.com/apps/webappviewer/index.html?id=2d32025cac174712a8261b7d94a45ac2>
- eBird. (2024). Listes des espèces au site de la Route du Phare, Percé (Cap-d'Espoir). Disponible en ligne : <https://ebird.org/hotspot/L2467051/bird-list?rank=hc>.
- Ethnoscop. (2007). Étude de potentiel archéologique - Projet de décontamination des sols de la station de phare du Cap d'Espoir en Gaspésie.
- Génivar. (2007). Projet de décontamination des sols de la station de phare du Cap d'Espoir. Examen environnemental préalable. 23 pages.
- Gouvernement du Canada. (2024a). Programme du Réseau national de surveillance de la pollution atmosphérique. Disponible en ligne : [Programme du Réseau national de surveillance de la pollution atmosphérique - Canada.ca](http://Programme%20du%20Réseau%20national%20de%20surveillance%20de%20la%20pollution%20atmosphérique%20-%20Canada.ca)
- Gouvernement du Canada. (2024b). *Registre public des espèces en péril*. Disponible en ligne : <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/registre-public-especes-peril.html>
- Gouvernement du Québec. (2024a). Déméter, base de donnée géomatique. Version 1.11.1 Disponible en ligne : <https://demeter.cptaq.gouv.qc.ca/>
- Gouvernement du Québec. (2024b). *Liste des espèces fauniques menacées ou vulnérables*. Disponible en ligne : <https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/faune/gestion-faune-habitats-fauniques/especes-fauniques-menacees-vulnerables/liste>.
- Gouvernement du Québec. (2024). Base de données du système d'information hydrogéologique (SIH). Disponible en ligne au <https://www.sih.environnement.gouv.qc.ca/index.html>. Consulté le 19 juillet 2024.



Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP). (2024). Réseau de surveillance de la qualité de l'air du Québec. Disponible au [Réseau de surveillance de la qualité de l'air du Québec \(gouv.qc.ca\)](https://www.gouv.qc.ca/air/RSQ)

Université du Québec à Rimouski (UQAR). 2024. Québec maritime en images – Carte interactive. Système Intégré de Gestion de l'Environnement Côtier. Disponible en ligne : <https://sigec.uqar.ca/portal/carto/view?language=fr&page=mapGallery&mapid=a50ab632-ee09-4e28-8b92-da570866372f>.

**ANNEXE A - FORMULAIRE DE SURVEILLANCE ENVIRONNEMENTALE**

<b>Identification du projet</b>				
Promoteur :		Pêches et Océan Canada		
Titre du projet :		Travaux de grattage, repeinturage et divers travaux de sécurisation des installations		
Date des travaux :				
<b>Surveillance du chantier assurée par :</b>				
Nom du surveillant :				
Organisation :				
Je certifie que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts et complets et qu'ils correspondent à mon interprétation des travaux.				
Signature :			Date :	
<b>Mesures d'atténuation</b>		Mesure réalisée		
		Oui	Non	Commentaires (Si non, expliquez!)
<b>Mise en place du chantier (mobilisation et démobalisation) et déplacement</b>				
1	Circuler dans les corridors déjà existants.			
2	Établir les corridors de circulation et des zones de travaux et s'y limiter.			
3	Remettre dans l'état initial après les travaux			
4	Limiter les travaux aux heures prescrites par la réglementation municipale ou entre 7h et 18h.			
5	S'assurer que l'équipement est en bon état de fonctionnement et conforme à la réglementation pour les émissions			
6	S'assurer que les chargements susceptibles de laisser échapper des particules dans l'air sont stables et recouverts d'une bâche			



7	Éteindre les équipements quand ils ne sont pas en opération et utiliser des équipements avec des silencieux lorsque possible			
8	Utiliser de la machinerie en bon état de fonctionnement et sans fuite			
9	Munir l'équipement d'une trousse de récupération d'hydrocarbures en cas de déversement accidentel			
10	Placer les équipements (par exemple, génératrice), les bidons et les récipients contenant des hydrocarbures dans un bac ou entre des bermes pouvant recueillir 125 % du volume des réserves entreposées			
11	Prévoir l'instauration et l'application d'un plan d'urgence en cas de déversement accidentel de contaminants. Bien identifier les personnes et les autorités responsables ainsi que la procédure à suivre en cas d'urgence environnementale. S'assurer que le plan d'intervention contient, au minimum, un schéma d'intervention et une structure d'alerte qui soient connus de tous les employés sur le site			
12	Exécuter, sous surveillance constante, toute manipulation de carburant, d'huile, d'autres produits pétroliers ou de contaminants, y compris le transvasement, afin d'éviter les déversements accidentels et de réagir promptement, le cas échéant			
13	Prendre des mesures lors des chargements et du transport pour ne pas échapper des matières résiduelles			
<b>Grattage de la peinture</b>				
14	Utiliser une toile en polyéthylène pour ramasser les copeaux qui pourraient tomber au sol			
15	Ne pas procéder à l'enlèvement des copeaux par jets d'eau ou de sable			
16	Utiliser le cas échéant, une sableuse munie d'un sac qui permettra de récupérer les poussières			
17	Utiliser un aspirateur pour ramasser les copeaux au fur et à mesure du grattage			



18	limiter le travail pendant les journées de grands vents, si possible			
<b>Repeinturage du phare</b>				
19	Utiliser une toile en polyéthylène pour attraper les éclaboussures			
20	Utiliser une peinture préapprouvée qui ne contient pas de plomb			
Remplacement de la clôture				
21	Utiliser une toile en polyéthylène pour attraper les éclaboussures			
22	Utiliser une peinture préapprouvée qui ne contient pas de plomb			
<b>Démantèlement des bâtiments endommagés</b>				
23	Planifier les travaux afin d'évacuer les matériaux de démolition rapidement. Si ce n'est pas possible, les entreposer de manière à ce qu'ils ne constituent pas une source de contamination.			
24	S'assurer que le site est nettoyé à la fin de chaque journée et qu'aucun déchet n'est laissé sur le sol			
25	Recouvrir les amas comprenant des matières susceptibles d'être emportées par le vent avec une bâche solidement fixée au sol.			
26	Adopter des méthodes de travail qui minimisent l'émission de particules fines et de copeaux.			